

REGLEMENT DE LA COURSE PEDESTRE ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION « TRAIL A VICULESE ».

Ce règlement est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la pandémie et des préconisations de l'autorité de tutelle.

1° L'inscription à la course implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement

2° L'édition 2022 du trail est fixée au dimanche 26 juin; deux distances sont proposées : une de 14 kilomètres avec un dénivelé positif de 950 mètres et une de 11Km avec dénivelé positif de 500m. Le départ est fixé pour les 2 courses à 9h30 place CASANELLI (Fontaine) à VICO

Le parcours se déroule majoritairement sur pistes et sur sentiers, avec également des passages sur route pour moins d'un kilomètre au total.

3° le chronométrage sera effectué par un chronomètre officiel de la FFA, aucun temps intermédiaire ne sera mesuré.

4° Le montant de l'inscription est fixé à 25 euros pour les inscriptions réalisées le jour de la course de 8h à 9 h 15, une préinscription est possible par internet sur le site Sports'N Connect au tarif de 20 euros pour le trail 14 Kms et 20 euros pour le trail 11 Kms.

Les inscriptions seront limitées à 200 participants par course.

5° Sécurité : Elle sera assurée par un médecin et un dispositif prévisionnel de sécurité agréé. Les bénévoles (signaleurs) seront équipés de téléphones portables toutes les zones sont couvertes par le réseau téléphonique.

6° Chaque trailer s'engage à respecter l'environnement, ne jeter ni bouteilles, ni gobelets, ni autres sachets de barre énergétiques usagés sur le sol.

7°Le respect du balisage est obligatoire le parcours est balisé avec de la rubalise et un fléchage directionnel des signaleurs seront placés aux points délicats.

8° 2 points de contrôle seront placés le long de la course ; toute absence de pointage à l'ensemble de ces points entraînera la disqualification du coureur

9° 3 postes de ravitaillement sont prévus : un à l'arrivée de la course, un au relais de télévision (Km 4) et un sur la route du stade (Km 9) ils seront pourvus d'eau, de jus de fruits, de fruits secs et frais, de sucre etc. Un point d'eau supplémentaire sera disposé au sommet de la CUMA.

10° Chaque concurrent devra courir en auto-suffisance il prévoira une gourde d'eau et apport solide (fruits secs, ou autre)

11° En cas d'abandon, l'athlète devra prévenir un membre de l'organisation et remettre son dossard au premier poste de contrôle rencontré pour éviter les recherches inutiles

12° L'organisation est couverte par ALLIANZ Assurances.

13° Selon l'article L.231-3 du code du sport, les participants doivent impérativement présenter : soit une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé running ou un Pass'Running délivré par la Fédération Française d'Athlétisme, soit pour les autres participants, un certificat médical de moins d'un an attestant que la personne est **apte à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire**. Attention la responsabilité des organisateurs étant directement engagée aucune inscription ne sera enregistrée sans présentation d'une licence ou du certificat.

14° Les courses sont ouvertes des catégories Cadets à Vétérans 4 hommes et femmes. Tout coureur désirant s'inscrire devra avoir 16 ans ou plus dans l'année en cours.

15° En cas de contestation, les décisions du jury seront sans appel.

16° L'inscription est considérée comme ferme et définitive aucun remboursement ne sera possible sauf en cas d'annulation de la course en ce qui concerne les préinscriptions la course pourra être annulée ou modifiée par les organisateurs en cas de force majeure.

17° Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.